

# DEVENEZ INFIRMIER(E) OSTÉOPATHE D.O.

## COMPLÉTEZ VOTRE DIPLÔME D'IDE PAR LE TITRE D'OSTÉOPATHE D.O.

vous pouvez alors prendre un virage dans votre activité professionnelle tout en restant dans le domaine du soin. Cette reconversion s'effectue à temps partiel pour permettre la continuité de vos revenus. Par ailleurs, le titre d'ostéopathe vous permettra de réaliser des **soins à tarification libre remboursables par les mutuelles.**

// *Vous êtes infirmier(e)  
et souhaitez enrichir  
votre exercice  
professionnel ? //*

**RENTRÉE LE  
4 SEPTEMBRE 2020**

## + AVANTAGES

- **Formation ostéopathique complète** (structurelle, fonctionnelle, crânio-sacrée, viscérale)
- **Formation adaptée à votre activité professionnelle** (séminaires le week-end)
- **Dispenses de suivi et de validation**, d'une partie des unités d'enseignement de la formation en ostéopathie, accordées de droit aux personnes titulaires d'un diplôme d'état d'infirmier(e) (*arrêté du 12 décembre 2014*)

- **Formation diplômante à temps partiel en partenariat avec le COPB** - établissement d'enseignement supérieur agréé par le Ministère de la Santé (*Décision n° 2016-03 du 3 mars 2016*)

## 🕒 PLANNING OPTIMISÉ

- 2373 heures
- 4 jours consécutifs mensuels
- 4 ans



**COLLÈGE**  
d'Ostéopathie  
du Pays Basque  
BIARRITZ

**COLLÈGE D'OSTÉOPATHIE DU PAYS BASQUE - 6, RUE DES ALOUETTES - 64200 BIARRITZ**  
05 59 63 45 23 - ftp@copb.fr - www.college-osteopathie.com